

L'Association Normande d'Ethnographie et d'Art populaire « Le Vieux Honfleur » BP 60082 – 14600 Honfleur cedex

LES LOISIRS BALNEAIRES A HONFLEUR (1830 –1930)

Auteur : Pascal Lelièvre. Mise en ligne le 18 août 2014-08-18

Paru dans le catalogue de l'exposition Eugène Boudin de juillet 2003

A partir de la monarchie de juillet une pratique sociale nouvelle apparaît sur les plages du littoral de la Normandie, celle des bains de mer. Avec le Second Empire, elle va connaître un rapide développement. Trouville et Deauville deviennent des stations balnéaires à la mode. Honfleur, en raison de sa position dans l'estuaire, ne dispose pas, comme ses voisines, d'un vaste estran sableux pour attirer les baigneurs. Depuis plusieurs siècles, contrairement aux deux nouvelles stations phares de la « côte fleurie » qui n'étaient que de petits hameaux littoraux, c'est une ville active avec un port de pêche et de commerce important (le premier de Basse –Normandie) de part et d'autre duquel sont installés, sur la grève, des chantiers navals. Cependant, dès le début des années 1830 des hommes d'affaires manifestent leur intérêt pour sa côte où ils espèrent pouvoir profiter de cette nouvelle opportunité économique. Il est vrai que la ville a déjà une certaine notoriété auprès «des découvreurs de la côte normande » qui apprécient les ciels de l'estuaire et le charme désuet mais pittoresque de ses maisons de guingois qui s'étagent en amphithéâtre à partir des bassins aménagés sous les règnes de Louis XIV et Louis XV. Reste que le choix du site pour implanter cette nouvelle activité destinée à accueillir une clientèle bourgeoise fait problème car les abords immédiats du port n'y sont guère propices. Les regards se tournent alors vers « le Butin ». Un établissement y est fondé en 1838. Il y perdurera jusqu'en 1890. Après cette date, une migration vers l'est de l'établissement de bains, rapproche, en deux étapes la plage de la ville : d'abord au pied de la falaise, en contrebas de l'hôtel Saint Siméon, puis à proximité de l'hôpital, sur les nouveaux terre-pleins aménagés à l'initiative de la municipalité, à l'avant de l'ancien mur de quai du « cordon royal ».

Les débuts des bains de mer

La première société des bains de mer, est constituée en 1838 par un parisien, M. Cauvin. Elle s'installe au lieu dit « le Butin » à la limite de la commune de Honfleur et de Vasouy. Le maire de Honfleur, B.Lachèvre, lui donne l'autorisation de fonder sur le rivage de la mer un établissement de bains « à la lame » c'est à dire destiné à la pratique de la baignade dans la vague, et une école de natation à condition « d'exercer une surveillance active sur les personnes, de ne pas s'absenter pendant la durée de la marée et de se conformer pour la décence aux décisions et ordonnances de police sur la tenue des bains.

L'établissement ne comprend, comme le signale le dessin figurant sur sa publicité, que des équipements légers destinés à assurer le plus grand confort possible à ses usagers : une douzaine de petites cabines permettant de revêtir les tenues de bains, un plancher pour franchir depuis les cabines la zone des galets toujours dangereuse pour les chevilles des baigneurs peu familiarisés des grèves, un bâtiment aménagé en salon de bains où l'on peut louer des costumes et un jardin de plage agrémenté de sièges propices au repos. Il emploie pendant la saison qui ouvre vers le 15 juin et se termine le 15 septembre, trois ou quatre personnes dont un baigneur (que nous appellerions aujourd'hui maître nageur).

La publicité de l'établissement insiste sur le cadre verdoyant et fleuri qui invite à la détente, sur les belles promenades après le bain en direction du Val- la Reine, de la Côte de Grâce, sur la bonne desserte d'Honfleur par les voies de communication et le service d'un omnibus qui peut conduire les baigneurs au moment de la marée. Dans une lettre adressée à l'une de ses clientes M. Houdequin, successeur de M. Cauvin, met l'accent sur le décor du salon des bains et le confort des sièges. (1)

D'autres vertus sont également prêtées au site du Butin : « les bains d'Honfleur ont une spécialité : ils conviennent aux constitutions délicates et à celles qui sont affaiblies par les fatigues et les veilles auxquelles l'air trop vif des ports de la Manche sont souvent contraire ». (2)

En vérité, la pratique du bain à Honfleur, comme dans les autres ports, est antérieure à la mode des bains de mer « à la lame » lancée par la duchesse de Berry à Dieppe en 1824. Au rituel codifié de ce nouvel usage de l'estran, qui mêle préoccupations hygiéniques et médicales, souci de représentation sociale et mondanité, s'oppose une pratique populaire du bain, libre et joyeuse. Mais la morale pudibonde qui triomphe au XIX^e siècle et un cloisonnement de la société en groupes sociaux aux mœurs et mode de vie très différents n'aimant guère devoir se côtoyer, rend la cohabitation des deux mondes très délicate d'autant que la baignade « populaire » s'accommode souvent chez les jeunes hommes de la nudité des corps. Le maire, par des arrêtés municipaux tente d'assurer le respect des bonnes mœurs, tel celui pris par B. Lachèvre en 1835 :

« Désirant prévenir les écarts des personnes qui, au mépris des mœurs et de la décence, se permettent de se baigner dans les lieux fréquentés et de se présenter nu le long des quais et bassins de cette ville , arrête ce qui suit :

- 1) Il est défendu à qui que ce soit de se baigner, même vêtu dans les bassins de cette ville.
- 2) Les personnes qui se livrent à la natation en deçà du poteau placé près de l'hospice pour indiquer le dépôt des décombres devront être vêtues d'un caleçon.
- 3) Nul ne pourra se baigner sans ce vêtement, s'il n'est placé au delà du poteau dont il est parlé ci-dessus.
- 4) Les contrevenants du présent règlement seront arrêtés et conduits devant les tribunaux compétents. »

Le choix du site du « Butin » entérine, dans une certaine mesure, une forme de partition de l'espace public littoral entre celui qui peut être consacré aux « rencontres ludiques avec la mer » et celui qui répond le mieux, à proximité de Honfleur, à l'attente de la clientèle aristocratique et bourgeoise. Les autres sites, plus proches de la ville ne pouvaient, en effet, convenir. A l'est, la grève qui borde le chenal de la Morelle, était traditionnellement occupée par des petits chantiers navals et des barques de pêche à l'échouage jusqu'au petit port de Saint Sauveur. C'est dans cette direction que, dès le

milieu du siècle, le port se développe avec la création du bassin de la République, rapidement suivie par l'arrivée des industries du bois. A l'ouest, la grève devant les ruines du mur de quai qui s'étire jusqu'à la place de l'hôpital, n'était guère accueillante d'après le témoignage des contemporains : la vase dominait plus qu'ailleurs sur ce secteur de l'estran et des immondices le parsemaient. La place, à l'angle de laquelle est érigé un phare en 1858, était encore partiellement occupée par une batterie de canons. Au delà, au pied des falaises, des chantiers de construction navale étaient installés à demeure. Enfin, il y avait la proximité de l'hôpital et de son hospice...Il fallait donc aller plus loin pour que les rites du bain puissent s'accomplir dans la sérénité nécessaire à un acte à portée médicale autant que sociale. Ces rites, très contraignants, en font un véritable spectacle par lequel la classe sociale dominante se met en scène : les élégantes s'y rendent sous leurs ombrelles et les hommes en chapeau. Les cabines permettent de se déshabiller à l'abri des regards. On se rend à pied dans la mer enveloppé d'un drap de bain en coton blanc (il n'y a pas eu semble-t-il de cabines à l'anglaise au Butin), dûment vêtu d'un maillot chaud, également en coton, d'un jupon et d'un bonnet pour les femmes tandis que les hommes portent chemise et pantalon de laine. (3) La mode évoluera rapidement. Le peintre Alexandre Dubourg dans *Les bains de mer*, toile présentée au Salon en 1869, nous montre une jeune baigneuse dont la main est posée sur un épi, portant un pantalon court et une blouse sans manche serrée à sa ceinture.

Les difficultés des bains de mer au XIXe siècle

L'établissement du site du Butin poursuit son existence jusqu'à la fin du XIXe siècle sous la direction d'une succession de gérants concessionnaires de l'espace public disposant d'un droit d'exploitation exclusif concédé par la ville. On sait par un courrier de la veuve de M. Houdequin, daté de 1849 que la concession de son mari avait été accordée pour 5 ans en 1847.

Périodiquement, des efforts d'investissement sont prévus, parfois réalisés, pour améliorer la qualité de l'offre et relancer l'intérêt de la clientèle. En 1853, le programme présenté au maire pour obtenir son aide financière, prévoit la pose de deux épis (600 F), l'achat de deux passerelles pour franchir les galets (200 F) et éventuellement l'agrandissement du salon, évalué à 2000 F

Dans les décennies 1870 et 1880 le journal local qualifie M. Lemaître de directeur de Casino, nom donné aux lieux de rencontre et de loisirs qui complètent les établissements de bains auxquels ils sont souvent rattachés. On peut supposer au Butin l'existence d'un local aménagé en salle de jeu avec probablement un billard et quelques tables pour les jeux de cartes. Une petite annonce dans l'Echo Honfleurais atteste qu'il dispose d'un stand de tir, l'une des attractions les plus recherchées par les hommes à cette époque.

Pour recevoir les « étrangers », terme qui désigne à la fois les personnes venues de Paris ou d'Angleterre, dont quelques uns feront aux bains l'honneur de leur présence, les hôteliers se font une concurrence débridée. Un incident rapporté par la presse en 1844 en révèle la vigueur : la Comtesse de Béthune est fort importunée à sa descente de voiture devant l'hôtel du Cheval Blanc par un garçon de l'hôtel d'Angleterre qui veut la conduire dans son établissement et n'hésite pas à faire usage de la force à l'égard de son homologue tout aussi déterminé à conserver sa cliente.

Pierre Yves Pénault, dans un article consacré à Baudelaire (4), évoque pendant l'été « sur la vaste grève, au pied des collines, jusqu'à Pennedepie, ça et là, l'ombrelle et le pliant d'une bourgeoise à crinoline et chapeau à fleurs ». On ne saurait mieux dire la faible fréquentation de la plage. Le trait est probablement un peu excessif. Le groupe de baigneurs et de promeneurs que le peintre Alexandre Dubourg a croqué à la fin du Second Empire donne l'impression d'un attrait plus grand pour les bains. Cependant, les difficultés de l'établissement ne font pas de doute : le déficit d'exploitation est souligné par le nouveau gérant en 1853 pour justifier une demande de subvention publique qui ne sera d'ailleurs pas, semble-t-il, accordée. C'est un fait, les bains de mer à Honfleur ne vont pas obtenir le même succès qu'à Trouville ou Deauville. Un estran marqué par une trop forte présence de galets et de vase, des intempéries aux effets parfois dévastateurs, la présence à proximité du site de baignade de chantiers navals et des difficultés d'accès font peser une lourde hypothèque sur la pérennité de l'établissement de bains. En 1847, M. Houdequin, dénonçait les agissements d'une entreprise exploitant « les cailloux qui servent aux travaux du port » ; elle rendait le chemin d'accès aux bains par la grève impraticable ; son prédécesseur se plaignait déjà des bois du chantier Cardon qui obstruait ce même chemin après l'hôpital. En 1862 ce sont les travaux sur la route de Trouville qui étaient incriminés...

La correspondance des propriétaires, les articles de *l'Echo honfleurais* traduisent les déceptions et les regrets qu'inspire le peu d'engouement des baigneurs pour le Butin : « le ville malgré les ressources de logement et de tout genre que son séjour offre, n'en retient qu'un petit nombre...du fait des inconvénients de la plage ». Les journalistes « localiers » tentent de minimiser cette désaffection en usant de tous les artifices de la rhétorique : « Honfleur, explique le chroniqueur de *l'Echo Honfleurais*, le 28 juin 1857, n'a pas l'orgueilleuse prétention d'être une ville de Bains, son établissement hygiénique est tout bonnement créé pour ses habitants, et si quelques étrangers veulent bien y venir chercher la santé ou le plaisir, ils y sont les biens venus, les bien accueillis ». Et pour tenter de conjurer les inconvénients d'un site naturel à l'évidence médiocre, notre auteur cherche des vertus particulières à la vase qui rend la plage « plus mollet sous les pieds » ou évoque « l'aridité de la montagne ou des dunes brûlées » de ses rivales de la côte normande.

Comme on a pu le constater la liste des difficultés que doivent surmonter les adjudicataires successifs du site du Butin est fort longue. Il est finalement abandonné en 1890 à la suite d'une tempête destructrice survenue au début de l'année pour un emplacement situé immédiatement à l'ouest de la place de l'Hôpital et des chantiers navals Noël. C'est M. Michel qui entreprend de relever une nouvelle fois l'établissement de bains. Il l'installe au pied de la falaise en contrebas de l'Hôtel Saint Siméon dont il est aussi le propriétaire. Ce choix permet non seulement de rapprocher la clientèle aisée de passage du lieu de baignade mais aussi de la clientèle locale qui est demeurée majoritaire, en dépit de tous les efforts déployés. Il prend également en compte le développement d'un usage de plus en plus populaire de la plage, affranchi des rituels de l'établissement de bains qui investit les parties de la grève voisine des lieux d'habitation. La ville accorde au nouveau propriétaire, comme à son prédécesseur, une subvention de 500 F et fait entreprendre par l'atelier de charité quelques travaux d'aménagement du chemin de la grève à partir de l'hôpital, comportant la pose d'un plancher pour permettre aux élégantes de gagner plus facilement les douze cabines qui ont été installées. Pour aller aux bains de mer, on peut aussi emprunter le chemin qui conduit de la cour de Saint Siméon à la plage. Le succès de l'opération est hypothéqué cependant par les mauvaises habitudes des Honfleurais qui continuent, à venir déposer des immondices et des décombres sur la partie de la grève comprise entre le

phare de l'hospice et le lieu de baignade en dépit de l'interdiction formelle édictée par les édiles. Aussi M. Michel obtient- il finalement en 1897 de pouvoir installer son établissement en deçà du phare devant la place de l'Hôpital, malgré les protestations en conseil municipal de l'historien Charles Bréard qui s'inquiète du mauvais effet des cabines pour la perspective du nouveau boulevard Carnot (aujourd'hui Charles V) en cours d'aménagement.

Le rêve brisé de la Belle Epoque

A la fin du XIXème et au début du XXème siècle les Honfleurais ont caressé l'espoir, rapidement déçu, d'assister à la naissance d'une véritable station balnéaire qui aurait pu assurer le véritable décollage, attendu depuis un demi siècle, de l'économie touristique.

Le faisceau d'initiatives convergeant vers ce but au cours de cette période aurait pu avec un peu de réussite combler les attentes de la population locale et surtout de ses commerçants.

La ville avait obtenu en 1893 la concession par l'Etat des terrains maritimes au nord du « cordon royal » et décidé d'entreprendre l'aménagement d'une digue comportant à intervalles réguliers de petits escalier pour descendre sur la plage, entre la jetée de l'ouest et le phare de l'hôpital et, après comblement de l'espace intermédiaire tapissé de vases, de galets et d'immondices que venaient de temps en temps recouvrir les grandes marées d'équinoxe, la construction d'un boulevard et la réalisation d'un espace vert. Des régates sont organisées au mois de juillet à partir de 1895. Le nouveau siècle qui pointe à l'horizon paraît plein de promesses. Un projet de tramways reliant Honfleur à Dives en passant par Trouville laisse présager la possibilité d'une liaison directe avec les grandes stations de la « côte fleurie ». Enfin un grand projet de casino et d'établissement de bains semble devoir se concrétiser dans les plus brefs délais. La société Cornic représentée par M. Jehan Soudan de Pierrefitte se propose en effet de construire un casino qui offrira « les divertissements d'une station de villégiature » et un établissement de bains chauds et froids. Il sera ouvert du 15 juin au 15 octobre. Le droit d'entrée est fixé à 1 F par personne en semaine et à 0,5 F les dimanches et jours de fête. La ville accorde une concession de 3000 m² sur le nouveau terre plein à la société des bains de mer pour une durée de 40 ans, approuve les plans du futur casino après en avoir longuement discuté les détails architecturaux, se fait accorder une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour ses réceptions, prévoit dans les moindres détails l'aménagement des cabines de bains et les caractéristiques des costumes mis à la disposition des baigneurs « qui seront confectionnés en étoffe de laine et devront couvrir depuis le cou jusqu'au genou ». La société Cornic envisage également dans une seconde étape l'ouverture d'un champ de courses sur les prairies du banc de Saint Sauveur, d'une maison de convalescence sur le plateau de Grâce pour les fonctionnaires qui pourrait être transformée en sanatorium....

L'intérêt suscité par tous ces projets sont à la mesure des enjeux dont les perspectives du développement de la vie balnéaires sont porteuses et dont les acteurs de la vie locale sont pleinement conscients comme en témoigne la création d'un syndicat d'initiative en . Les estivants, même si leur nombre demeure très limité, participent à l'animation de la vie commerciale et contribuent à la prospérité des établissements hôteliers : 13 hôtels et deux pensions de famille qui ne sauraient se satisfaire de la seule clientèle de pèlerinage, même si, compte tenu de leur distribution géographique qui privilégiait le plateau de Grâce, elle en constituait une grande partie. Un coût de

fouet pourrait être donné aux activités des artisans du bâtiment qui, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, n'ont guère profité de la vague de construction des maisons de vacances dont l'onde déferlante a irrigué l'économie de la *Côte fleurie* et façonné ses fronts de mer. Quelques belles villas ont cependant été construites sur le plateau de Grâce ou le long des carrières qui y conduisent, à l'instar du *Pavillon de la Reine*, où Lucie Delarue Mardrus viendra séjourner, quelques maisons également dans le quartier Sainte Catherine qui signalent leur vocation de résidence de loisirs par l'originalité de leur architecture, pastiche de style gothique, comme la villa construite sur la parcelle située à la jonction de la rue Haute et du boulevard Charles V, face à la place de l'Hôpital, ou de style palladien mâtiné d'influences coloniales, comme la petite maison achetée par le général Aupick en 1855. Baudelaire, son beau-fils, l'appellera par dérision, la *maison-joujou*. Une galerie en terrasse occupe toute la longueur de la façade avec ses vitraux en damier, ses linteaux de bois découpés en dentelles comme la porte d'une horloge –coucou. Le pignon qui coiffe l'ensemble a le même aspect factice avec ses briques rouges et blanches soigneusement alignées et sa fenêtre en trompe l'œil toujours fermée (6).

Les travaux de voirie sur l'emplacement de l'ancienne grève dont la municipalité a la charge, ont remodelé le front de mer et nourri les espérances. Un buste d'Eugène Boudin en marbre blanc posé sur un socle est inauguré pendant l'été 1900 dans le square aménagé sur le terre plein en bordure de la jetée de l'ouest, devant l'Hôtel d'Angleterre. Il est baptisé *Jardin de la Nouvelle France* à la demande de Soudan de Pierrefitte pour honorer les Québécois avec lesquels Honfleur venait de renouer des relations amicales. De son côté la société Cornic rachète à M. Michel l'établissement de bains. En 1904, le rêve se brise : après une longue polémique avec Trouville, le projet de tramway est abandonné, la municipalité d'Honfleur rompt avec la société Cornic qui ne cesse de reporter l'exécution de ses engagements et rachète pour 1500 F le matériel de l'établissement de bains. La ville doit revenir aux modestes équipements balnéaires qu'autorise son estran. Une Société des Bains de Mer sous la direction de M. Debleds est finalement reconstituée. Elle inaugure ses installations en juin 1912 en bordure de la nouvelle digue. Celles-ci comprennent, en plus des traditionnelles cabines et du local d'accueil, un petit jardin du aux soins d'un horticulteur, M. Féret , un tennis construit par M. Lefebvre , entrepreneur de maçonnerie et d'un stand de tir à la carabine. On peut y jouer également au croquet. Tous les dimanches le directeur propose un concert symphonique. (7)

La vie balnéaire honfleuraise va poursuivre sa vie précaire jusqu'à la seconde guerre mondiale, ponctuée de petites améliorations qui alimentent les éloges un peu forcés des journalistes locaux, comme en 1929, lorsqu' apparaissent les tentes devant l'établissement de bains , mais qui font place dès l'année suivante aux sempiternelles lamentations devant le retour des périls avec le rétrécissement du banc de sable, privant la ville de tout avenir touristique. Encore en 1939, grâce aux efforts déployés les ouvriers municipaux qui ont posé des épis près de la jetée pour retenir le sable à marée montante et permettre son dépôt le long de la plage jusqu'au phare à marée descendante, *l'Echo Honfleurais* suppute dès le mois de janvier les chances d'une saison estivale favorable : « Nous devrions donc cette année posséder une plage d'une surface et de qualité supérieure.....à moins queles éléments ne se fâchent et qu'une violente tempête ne vienne détruire une partie du travail persévérant accompli !» L'attachement des Honfleurais à leur plage pendant l'entre-deux-guerres ne se dément pas comme le démontre le souci constant d'aménagement du front de mer. Ainsi, le petit square fait place en 1930 à un jardin public « à la française » dessiné par Véra. Peu après, les résidents du quartier Sainte Catherine se mobilisent dans une pétition

pour demander à la municipalité qu'elle remplace les équipements de bains en bois par des cabines de style normand, y installe un bar, crée un nouveau terrain de tennis, un jardin d'enfants et qu'elle réhabilite la promenade le long de la plage. Nul document ne saurait mieux dire l'intérêt désormais exclusivement local de cette plage que se sont désormais appropriés les Honfleurais. (8)

L'incapacité d'Honfleur à développer ses bains de mer qui furent l'activité motrice du littoral du Pays d'Auge à partir du Second Empire n'a pas été sans conséquences sur son développement économique et l'évolution de la population. Elle est en partie responsable du déclin relatif de l'importance de la ville dans le réseau urbain bas-normand en la privant des possibilités de croissance démographique dont ils étaient porteurs. En un siècle, de 1836 à 1936 la population d'Honfleur connaît une baisse de 14% alors que celle de la côte progresse de 87%. Le pôle urbain constitué par les deux villes jumelles de Trouville – Deauville et par Touques qui n'atteignait que 2800 habitants, dépasse un siècle plus tard celui constitué par Honfleur et la Rivière Saint Sauveur avec 12000 résidents contre à peine 10 000 (9). S'il ne faut pas surestimer le rôle de l'échec de la greffe balnéaire au XIXème, l'atonie de sa vie portuaire, poumon de son activité industrielle y ayant contribué bien davantage encore, la modification de la structure du peuplement de la côte n'en apporte pas moins la preuve de l'impact déjà considérable de ce type de tourisme dans la vie économique et sociale, avant même qu'il devienne une véritable pratique de masse, à partir de la fin des années trente, lorsque seront offerts à tous les salariés des congés payés. Cette évolution du tourisme balnéaire vers un loisir populaire, qui fut en réalité assez progressive – même si les congés payés ont provoqué une incontestable accélération du processus-, s'est accompagnée d'un glissement du principal lieu de baignade vers la ville et de l'abandon des prétentions d'Honfleur à devenir une véritable station. Si, aujourd'hui, la plage a retrouvé le site du butin, c'est pour de toutes autres raisons que celles qui avaient déterminé initialement le choix de cet emplacement. Ce sont, en effet, les nouveaux travaux de canalisation et d'endiguement de la Seine, à partir des années cinquante, qui, en faisant complètement disparaître l'estran devant le jardin public, ont provoqué ce nouveau déplacement. Un retour aux sources en quelque sorte, celles du rêve balnéaire, qui continue encore aujourd'hui d'enflammer les imaginations et de nourrir les espoirs de développement touristique.

(1) Lettre de M. Houdequin, 1847 (A.M. Série O)

(2) Lettre du propriétaire de la société des bains de mer au maire de Honfleur, 22 juin 1853 (A.M. Série O)

(3) Christiane Maubant, *Chronique du littoral havrais*, Plages, publication par la ville du Havre

(4) Pierre Yves Pénaud, Baudelaire, revue Le Pays d'Auge, mars 1973.

(5) Registre des Délibérations du Conseil Municipal, 1899

(6) Pierre Yves Pénaud, op cit

(7) *L'inauguration des bains de mer*, L'Echo Honfleurais, 20 juin 1912

(8) Rapport de Camille Hamelin au Conseil municipal, 1938

(9) Philippe Dupré, *La côte du Pays d'Auge : évolution démographique* in Revue Le Pays d'Auge

Bibliographie

C. Maubant

Chroniques du littoral havrais

Ville du Havre

P. Lelièvre

Honfleur, port et littoral de la renaissance à l'an 2000

Catalogue de l'exposition du Musée Eugène Boudin, La vocation maritime de Honfleur, histoire et images du port. 2000